VIROFLAYSIENS VIGILANTS
Participation citoyenne

VOL D'UN CHÈQUE OU D'UN CHÉQUIER

Le chèque dont l'utilisation est en nette diminution, reste l'instrument de paiement qui présente le taux de fraude le plus élevé.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

- Contactez votre banque au plus vite et **faites opposition.**
- **Portez plainte** auprès de la Police Nationale. La plainte vous permet d'obtenir un récépissé que vous transmettrez à votre banque.
- Adressez **une lettre à votre banque dans les 48 heures** suivant la première opposition en indiquant les numéros de chèques en cause.
- Faites **une demande de remboursement** dans les 2 mois suivant la réception du relevé bancaire ou quand l'encaissement du chèque frauduleux est constaté (renseignez-vous auprès de votre banque).

Pour éviter qu'un chèque émis par vos soins soit falsifié, remplissez-le avec attention, à l'encre noire, en veillant bien à compléter toutes les mentions obligatoires :

Écrire en lettres capitales la somme à gauche suivie d'un trait horizontal.

Écrire la somme à droite en chiffres suivie d'un trait horizontal.

Écrire le nom du bénéficiaire suivi d'un trait horizontal.

N'oubliez pas de dater et de signer votre chèque.

Petits conseils !

- *Evitez d'envoyer des chèques par la poste car il y a souvent des vols.*
- *Ne transportez pas un chèque signé par avance sans indiquer le montant.*
- *Ne laissez pas traîner votre chéquier dans votre sac ou chez vous, car en cas de cambriolage, l'usurpation est très simple pour les escrocs.*

Numéros utiles :
Police municipale : 06.83.25.01.68 - Police nationale : 17